

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CHANTIER N°10

Chantier : Dérasement du seuil de Sougland et restauration morpho-écologique du lit du Gland à Saint-Michel

Date de réunion : 30 nov. 2016

Heure : 14H00

Participants :

M.	Geoffrey PACAUD	Union des Syndicats
M.	Jonathan LARGET	Union des Syndicats
M.	Bernard BAILLEUL	SIABOA
M.	José DUDIN	SIABOA
M.	Jacques MEUNIER	Mairie de Saint-Michel
M.	Jean-Marie BEVIERE	Mairie de Saint-Michel
M.	Erwan MENVIELLE	Agence de l'Eau Seine-Normandie
M.	Luc MICHEL	ONEMA
M.	Benôit CALMETTES	Entreprise VCT
M.	Jérôme LINDEKENS	VERDI Ingenierie Picardie
Mme.	Cécile DAURIAT	BIOTEC Biologie appliquée

Excusés :

M.	Raymond PREDHOMME	SIABOA
M.	Christian LOGEZ	SIABOA
Mme.	Aude DOUGADOS	Communauté de Communes des 3 Rivières
Mme.	Florence LANG	Fonderies de Sougland
M.	Yves NOIROT	Fonderies de Sougland
Mme.	Anne-France LELIEVRE	DDTM
M.	Cyrille CAFFIN	DREAL Picardie
M.	Martin DUNTZE	FDPPMA de l'Aisne
M.	Julien PERRIN	Entreprise VCT
M.	Christophe LEBAS	Entreprise NET sarl
M.	Christian MARELLE	Entreprise MARELLE
M.	Nicolas DEBIAIS	BIOTEC Biologie appliquée

Diffusion : aux participants
+ excusés

Auteur : BIOTEC 13.050 / 08.12.16 / CD

Le présent marché de travaux a été notifié au groupement d'entreprises VINCI Construction Terrassement / N.E.T. par les représentants du Syndicat intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Oise Amont (SIGBVOA), Maître d'ouvrage. Les travaux relatifs à la tranche ferme du « dérasement du seuil de Sougland et à la restauration morpho-écologique du lit du Gland à Saint-Michel » ont donc été officiellement engagés à compter du 19 septembre 2016 (semaine 38) et ce, pour une durée d'exécution de 16 semaines à maxima selon l'ordre de service n°1 délivré par le maître d'œuvre, à l'invitation du maître d'ouvrage et son assistant. Selon ces termes, et en dehors de toute intempérie, les travaux inhérents à cette tranche ferme devront être achevés au plus tard à la date du 10 janvier prochain (semaine 2).

1. COMPTES-RENDUS DE CHANTIER PRECEDENTS

Le compte-rendu 9 est approuvé sans observations.

Pour mémoire, chaque compte-rendu de chantier doit être considéré comme un document contractuel. La non formulation d'observations auprès du Maître d'œuvre avant ou lors de chaque séance de chantier vaut acceptation pleine et entière du contenu du compte-rendu antérieur et ce, par l'ensemble des destinataires dudit document.

2. ETAT D'AVANCEMENT DES INTERVENTIONS

Travaux préparatoires :

- Les installations de chantier ont été mises en place sur la parcelle en prairie rive gauche en aval du barrage.
- La clôture des emprises de chantier a été renforcée pour éviter l'intrusion du public avec des clôtures grillagées et merlons de terre.
- Une rampe d'accès à la rivière a été créée au sein du mur rive gauche en aval du barrage. Cette rampe a été démontée pour l'hiver et la brèche dans le mur temporairement obstruée avec un empilement de blocs.
- Une rampe d'accès pour le ravitaillement des engins a été réalisée sur le talus riverain gauche (au droit du profil 3).
- Le passage busé permettant le franchissement temporaire de la rivière a été retiré.

Travaux forestiers et gestion des invasives :

- Les travaux de libération des emprises (abattage, broyage, dessouchage) ont été effectués sur l'emprise des terrassements. Pour mémoire les surfaces concernant la zone de remblai 3 rive gauche ne seront pas déboisées mais laissées en l'état.
- Le massif arbustif situé en rive droite en contrebas de la prairie a été abattu pour permettre le raccord du modelé des remblais prévus avec le terrain naturel. Aucun arbre remarquable du boisement classé n'a été abattu conformément aux précédentes directives.
- Les bois débardés ont été entreposés en attente d'évacuation par les propriétaires.
- Les foyers de renouée du japon ont été purgés, confinés aux sein d'un géotextile synthétique et enfouis sous le niveau de la nappe alluviale en arrière berge rive droite conformément aux précédentes directives.

Travaux de démolition et génie civil :

- Le seuil a été dérasé à la cote projetée.
- Le pertuis 1 a été démoli en accord avec les fonderies de Sougland. La partie inférieure des maçonneries a été conservée pour constituer un contrefort au pertuis 2 dans l'attente des travaux de réfection prévus en 2017.
- L'ancien appui du seuil rive droite a été réduit au maximum en attente des décisions quant à son maintien ou sa suppression.
- L'ancien canal d'aménagé à l'usine a été obstrué au moyen de murs en L conformément aux précédentes directives.
- La sortie busée de l'exutoire rive gauche a été remise en état conformément aux précédentes directives. Une descente en blocs provisoire a été réalisée pour éviter le

ravinement dans l'attente de la réalisation du modelé définitif du talus.

- L'allongement de l'exutoire rive gauche débouchant à l'angle de la digue n'a pas pu être réalisé en raison de l'instabilité des matériaux.

Travaux de terrassement :

- Le terrassement du nouveau lit et des profils de berge sont en cours d'achèvement provisoire dans l'attente des éventuelles reprises effectuées lors d'une seconde phase de travaux en saison sèche (notamment reprise des zones de stockage en berges).
- La mise en place d'une couche de matériaux 50/200mm en pied de berge dans la courbe rive gauche est achevée.
- La mise en place du banc graveleux en pied de mur rive gauche (en aval du pertuis) est en cours.
- La mise en dépôt temporaire des remblais est achevée en rive droite et en cours de remodelage en rive gauche (retrait de la piste de chantier en cours rive gauche).
- Le reprofilage du ruisseau affluent amont rive gauche est en cours.

Travaux de végétalisation :

- Non débutés.

Travaux d'aménagements paysagers et équipement :

- Non débutés.

3. MODALITES D'ORGANISATION ET ASPECTS TECHNIQUES

Procédures administratives et transmission de documents :

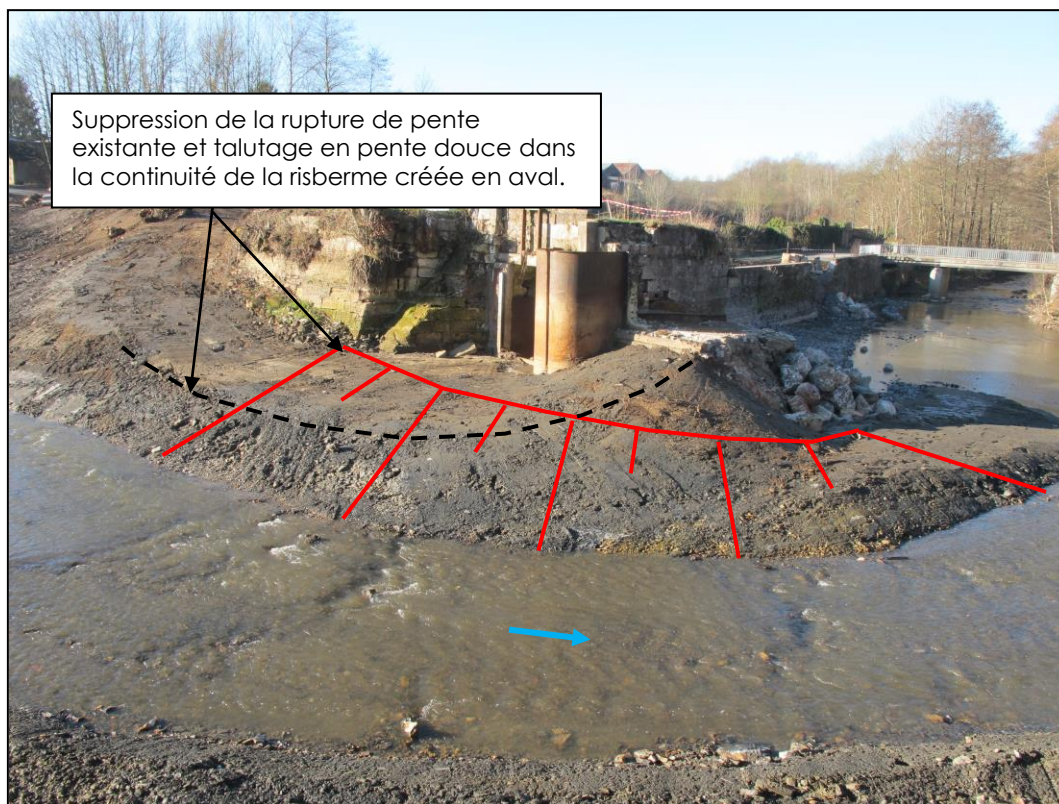
- **Arrêté préfectoral d'autorisation des travaux :** l'arrêté fixant les conditions de remise en état du Barrage de Sougland sur la commune de Saint-Michel suite à une cessation d'activité a été signé le 18 octobre.
- **Suivi des volumes de terrassement :** l'entreprise prévoit de réaliser un levé topo à l'issue de travaux de terrassement pour évaluer les volumes déplacés et contrôler les modelés réalisés. Selon les constats effectués et si nécessité de reprise il y a, les travaux de correction nécessaires seront réalisés en période sèche lors des opérations d'évacuation des remblais temporaires actuellement stockés sur site.
- **Suivi des livraisons :** Le groupement a transmis au maître d'œuvre l'ensemble des bons de livraison des fournitures de matériaux chaque mois.
- **Suivi des situations de travaux :** Le groupement a transmis une première demande d'acompte correspondant à une situation à fin octobre.
- **Demandes d'agrément :** le groupement doit transmettre rapidement au maître d'œuvre les différentes demandes d'agrément des fournitures de matériaux et végétaux pour visa.
- **Evacuation des déblais :** le groupement a transmis la convention passée avec le propriétaire des parcelles agricoles acceptant les excédents de terrassement. La convention indique un volume de 15 000 m³.
- **Intempéries :** une journée d'intempérie a été comptabilisée (le 24/10/16).

Travaux de démolition et génie civil :

- **Rappel Appui du barrage rive droite** : en vue de la démolition des vestiges du barrage rive droite, le maître d'ouvrage a mandaté un géomètre pour procéder au bornage de la parcelle riveraine (voir CRn°6).

Travaux de terrassement :

- **Finition du modelé de la berge aux abords du pertuis** : la berge rive droite aux abords du pertuis sera abaissée de façon à permettre un débordement facilité en période de crue et à limiter les contraintes hydrauliques en berge opposée (voir schéma ci-après).



- **Reprofilage et aménagement du ruisseau affluent en amont rive gauche** : pour mémoire, une pente homogène doit être établie sur le nouveau tracé du ruisseau. Les berges seront talutées selon une pente maximum de 2H/1V. A l'image des modèles naturels, les berges pourront être adoucies sur l'intérieur de la courbe et abaissées progressivement à l'approche de la confluence avec le Gland. Des matériaux 50/200mm d'apport seront mis en place dans le fond du lit sur une couche de 30cm minimum selon un profil dissymétrique et varié sur l'ensemble du linéaire. Si besoin, des matériaux plus fins (sables et graviers issus de la rivière ou des remblais contigus) pourront être régalés en surface des matériaux 50/200mm pour comblement des vides.
- **Rappel pose de jalons en rive gauche** : sur demande des services de l'ONEMA, une dizaine de jalons sera posée 1 mètre en retrait du pied de berge sur l'extérieur de la courbe de manière à évaluer le travail du cours d'eau à l'issue de la prochaine période de crue.

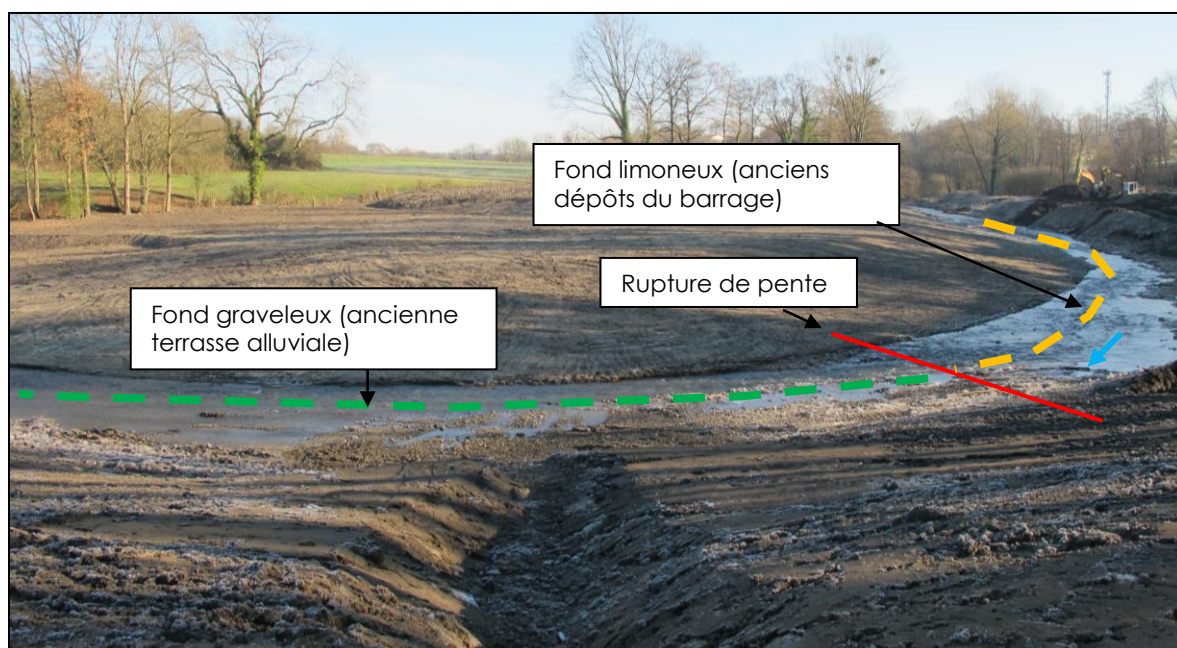
- **Rappel protection provisoire des sorties de buses** : dans la mesure où le rétablissement définitif des deux exutoires d'eaux pluviales situés en rive gauche ne peut être réalisé cette saison, une protection provisoire en enrochement a été mise en place en sortie de buses. En phase définitive, il est prévu le terrassement d'un chenal d'une longueur plus importante permettant de diminuer la pente actuelle, davantage orienté vers l'aval et la mise en place d'un fond renforcé par des matériaux graveleux (voir schéma ci-après).



- **Finition du modelé du banc graveleux rive gauche** : pour mémoire, le banc à créer rive gauche en aval du pertuis a pour objectif de réduire la section hydraulique du Gland pour les débits d'étiage au niveau de la surlargeur existante en aval de l'ancien barrage. Les matériaux mis en place seront talutés en pente douce vers le cours d'eau (effacement de la rupture de pente existant à la limite du banc) et sera prolongé en se réduisant progressivement jusqu'au pont (voir schéma ci-après). Des matériaux plus fins (sables, graviers) issus du talutage demandé aux abords du pertuis pourront être régalez en surface du banc pour colmatage des interstices.



- **Evolution attendue du profil en long** : après observation du fond du lit du cours d'eau sur le tronçon terrassé, on constate une rupture de pente qui constitue la limite entre le fond graveleux naturel (ancienne terrasse alluviale) retrouvé sur la moitié aval du tronçon et une couche de limon d'épaisseur vraisemblablement réduite (~30 à 40 cm) subsistant encore sur la moitié amont du tronçon. La dernière petite montée des eaux a clairement amorcé un travail attendu de réajustement du profil en long par érosion régressive qui va se poursuivre et mettre progressivement à jour la terrasse alluviale sous-jacente sur l'emprise de l'ancienne retenue. Il est donc attendu un léger approfondissement du lit de 30 à 60cm sur la partie amont (à confirmer par analyse du profil en long post travaux levé par l'entreprise) à la sortie des crues hivernales. Il est donc probable qu'une reprise des pieds de berge soit réalisée lors de la ré-intervention de l'entreprise prévue en période sèche pour adoucir certains profils.



- **Rappel évacuation des matériaux** : les excédents de matériaux ont été déposés temporairement en rives droite et gauche. Les volumes seront évacués l'année prochaine en saison sèche. En fonction des levés topo qui vont être effectués par l'entreprise, une évaluation des volumes à modeler sur site sera réalisée.

Travaux de végétalisation :

- Dans un souci de lutte contre les espèces invasives, l'ensemble des surfaces terrassées sera ensemencé dès cette fin d'année. Une reprise des semis sur les surfaces retravaillées en saison sèche sera prévue l'année prochaine. Les plantations de ligneux pourront également être réalisées sur les emprises non impactées par les futures reprises de terrassement et pistes d'accès. L'entreprise prendra soin d'identifier ces emprises selon la procédure de ré-intervention prévue.

Aménagements paysagers et équipement :

- Compte tenu de l'état de dégradation avancé du pertuis conservé, une étude de stabilité va être réalisée par Verdi pour affiner le dimensionnement et le positionnement du belvédère à construire. En fonction des résultats, un positionnement plus en retrait du pertuis pourrait être envisagé (à voir et à discuter avec notamment le propriétaire du site et les acteurs locaux).

4. PROGRAMME DES TRAVAUX

- Finalisation du ruisseau amont rive gauche et du talutage rive gauche (suppression de la piste de chantier) (semaine 48) ;
- Divers reprises et finitions demandées (semaine 48) ;
- Repli des engins, remise en état des accès ((fin semaine 48) ;
- Lever topo des surfaces terrassées (semaine 49) ;
- Ensemencement (courant décembre) ;
- Réfection des maçonneries (juillet/août/septembre 2017) ;
- Evacuation des excédents de terrassement (juillet/août/septembre 2017) ;
- Aménagements paysagers et équipement (juillet/août/septembre 2017) ;
- Végétalisation et plantations (octobre/novembre 2017) ;

Bien entendu, durant ces semaines, les représentants du groupement mandataire tiendront impérativement et régulièrement informés le maître d'œuvre de l'avancement des interventions. En dehors même des séances de chantier fixées par chaque compte-rendu, ils effectueront un point téléphonique avec le maître d'œuvre en fin de chaque semaine avant de quitter le site du chantier pour le week-end.

5. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion de chantier (n°11) aura lieu en 2017 à la reprise des travaux en saison sèche (date fixée ultérieurement).

P/O LE MAITRE D'ŒUVRE
BIOTEC Biologie appliquée/VERDI Ingénierie Picardie
Cécile DAURIAT